

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-043-15875/24/BM

**■ Renouveaulement de l'adhésion à l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes et paiement de la cotisation 2024
88762**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) a pour objet d'affirmer davantage la présence de la francophonie sur le plan international dans le monde des bibliothèques et des centres de documentation.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- De regrouper des professionnels reliés au monde des bibliothèques et de la documentation dans les états francophones.
- De développer la coopération entre ses membres dans le domaine de la bibliothéconomie, de la documentation et des sciences de l'information.
- De coopérer avec différents organismes ou associations ayant des objectifs et des activités semblables ou proche des siens au sein des pays francophones.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant la coopération du service de Lecture publique avec d'autres bibliothèques francophones au niveau international.

Le service de Lecture publique est chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Il contribue à la construction et au développement d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 002-3663/17/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD).

Pour permettre au service de Lecture publique de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'AIFBD, la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle, chaque année, son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association pour l'année 2024.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 002-3663/17/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018 portant adhésion de la Métropole à l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre au service de Lecture publique de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'AIFBD, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2024.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) pour l'année 2024 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 200 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, article budgétaire 6281, fonction 313.

Ces crédits relèvent de la politique « culture et sports », de la sous-politique « culture » et du programme « développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CLP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON